
PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

22 JUIN 2016

RÉSOLUTION

en vue de soutenir le secteur des drones en Région wallonne *

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

RÉSOLUTION

en vue de soutenir le secteur des drones en Région wallonne

Le Parlement de Wallonie,

- A. Vu la loi du 27 juin 1937 portant révision de la loi du 16 novembre 1919 relative à la réglementation de la navigation aérienne et vu l'arrêté royal du 15 mars 1954 réglementant la navigation aérienne;
 - B. Vu l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge, qui a pour objectif de réglementer l'utilisation professionnelle des drones (activités spécialisées, activités spécialisées à haut risque et écolage) et de baliser leur utilisation privée ou sportive;
 - C. Considérant que cet arrêté royal tient compte de l'avis circonstancié donné par la commission européenne sur l'avant-projet d'arrêté, sachant que celle-ci devrait présenter un Règlement entre 2017 et 2020;
 - D. Considérant le risque que représentent les drones à l'égard des espaces aériens contrôlés que comporte la Région wallonne, notamment autour des aéroports et centrales nucléaires;
 - E. Considérant l'avis du Conseil des Ministres du Gouvernement wallon du 2 juillet 2015 sur le projet d'arrêté royal relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge, et la décision selon laquelle « [...] la Région attire l'attention sur le fait que le projet pose des questions en termes de développement économique et en termes de formation. Sans préjudice des questions de sécurité aérienne, le drone civil présente des potentialités intéressantes en termes de développement économique et d'innovation technologique et qu'à ce titre, cette filière peut trouver à s'inscrire dans différentes stratégies du Gouvernement »;
 - F. Considérant que cette nouvelle législation relative aux drones devrait contribuer au développement de l'activité économique, dans ce secteur très concurrentiel et en mutation permanente, comme cela a été constaté dans d'autres pays qui disposent déjà d'une disposition légale en la matière, tout en veillant aux dimensions de sécurité et de protection de la vie privée qu'induisent ces appareils;
 - G. Considérant l'intégration des drones par Skywin dans ses axes prioritaires stratégiques en décembre 2015 suite à l'étude que ce pôle de compétitivité a mené au sujet du potentiel de ces engins;
 - H. Considérant les avancées en matière de lisibilité et de rationalisation des aides à disposition des entreprises, et notamment la réforme des aides à l'internationalisation des entreprises mise en œuvre au niveau de l'AWEx en vigueur depuis janvier 2016;
 - I. Considérant les auditions menées en commission de l'économie et de l'innovation les 16 février et 1^{er} mars 2016;
 - J. Considérant que le drone ne doit pas être vu uniquement comme un objet final, mais comme un outil auquel on peut associer toute une série d'appareils et d'éléments électroniques différents qui feront évoluer le secteur significativement;
 - K. Considérant que la mine technologique et les multiples applications possibles de ces engins dans de nombreux domaines, pourraient constituer une source d'inspiration pour les jeunes et donner à certains l'envie de poursuivre une carrière scientifique;
 - L. Considérant que, pour en retirer un maximum d'opportunités, il est nécessaire d'accentuer en Wallonie une dynamique positive, proactive et transversale, qui veille à la promotion des drones à travers les différents secteurs de l'économie;
 - M. Considérant le rôle rempli par les groupements d'entreprises du secteur, tels que par exemples, BeUAS et DroneValley;
 - N. Considérant qu'une large coopération entre groupements d'entreprises, grandes entreprises, PME, instituts de recherche, universités et la Région wallonne est importante pour développer les réseaux locaux d'expertises des systèmes des drones;
 - O. Considérant que Skywin, l'AWEx, le FOREm, l'IFAPME et la DGO6 du SPW sont les acteurs principaux de la Région wallonne compétents pour contribuer de manière concrète au développement du secteur;
 - P. Considérant que le développement du secteur des drones est susceptible d'augmenter le potentiel de la Région wallonne en termes d'emplois et d'exportations;
 - Q. Considérant que cette filière prometteuse pourrait générer 150 000 emplois en Europe d'ici 2050 d'après l'Association européenne de l'industrie aéronautique (ASD).
- Demande au Gouvernement wallon,
- 1. d'être particulièrement attentif, tout en respectant les critères en vigueur, aux projets relatifs aux drones via le pôle de compétitivité Skywin et la Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6) du Service public de Wallonie;
 - 2. de mettre en avant le rôle et les compétences du référent numérique de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx) en tant que contact privilégié pour les entreprises du secteur qui souhaitent se développer à l'international;

3. particulièrement durant la première année qui suit l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge, d'inciter à l'organisation :
 - de tables technologiques « drones » avec une attention particulière sur les applications qui pourraient être développées et représenter une réelle plus-value pour les concitoyens et la Région wallonne en soutenant l'utilisation de l'Open Source dans ce cadre;
 - de rencontres (sous forme de tables rondes, colloques et conférences, etc.) permettant aux représentants tant des pouvoirs publics concernés (départements fédéraux et régionaux), qu'aux institutions (Universités, Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6) du Service public de Wallonie (SPW), de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx), du pôle de compétitivité Skywin, de l'Institut wallon de Formation en alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes entreprises (IFAPME), du Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREm) et aux groupements d'entreprises du secteur (The Federation of Unmanned Aircraft System (BeUAS), DroneValley, la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), l'Union wallonne des entreprises (UWE), l'Union des Classes moyennes (UCM) ...), une réelle concertation entre tous les acteurs du secteur et donnant à chacun l'occasion de faire part de ses attentes en termes de développement du secteur du point de vue économique, de l'innovation et de la formation;
4. de sensibiliser les membres du Gouvernement de la Communauté française à la nécessité :
 - d'informer les jeunes, via l'école secondaire, aux débouchés du secteur;
 - d'envisager d'intégrer des modules de formation relatifs aux drones dans les différentes filières de l'enseignement supérieur en lien avec ces engins (droit, architecture, journalisme, cinéma, audiovisuel, photographie, géométrie, agronomie, assurances, etc.).

Ces formations porteraient sur la parfaite maîtrise de la législation en la matière, le pilotage des drones ou l'exploitation des données récoltées par ceux-ci;

5. d'envisager l'orientation, via le Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREm), de davantage de demandeurs d'emploi vers les formations en pilotage de drones et ce, en collaboration avec les écoles de formation de pilotage reconnues;
6. d'accentuer la politique d'accompagnement et de visibilité du secteur, dans la mesure du possible, par une présence de la Région wallonne dans les salons ou autres événements en Belgique ou à l'étranger dédiés aux professionnels du secteur; par une aide logistique aux professionnels du secteur dans ce type d'événements, en fonction des capacités de la Région wallonne; au niveau des démarches à entreprendre via les structures existantes et des aides disponibles afin de lui permettre de se développer au mieux et le plus rapidement possible, notamment via la plateforme Digital Wallonia, l'Agence du Numérique et le nouveau fonds d'investissements wallon pour les start-up numériques baptisé Wing; par la poursuite de la réforme et de la lisibilité des aides aux entreprises; et via une aide, sur demande, dans la recherche d'un terrain « drones » destinés aux essais, aux expérimentations, à la formation et aux entraînements;
7. d'analyser les capacités financières des institutions publiques à acquérir des drones et à évaluer les opportunités et la rentabilité d'un tel usage dans le cadre des services rendus à la population;
8. de s'assurer auprès du Gouvernement fédéral qu'il fera un suivi de l'impact de l'entrée en vigueur de la législation sur la sécurité des espaces aériens contrôlés, notamment autour des aéroports et des centrales nucléaires, tout comme sur le respect de la vie privée et qu'il veillera, le cas échéant, à adapter la législation en fonction;
9. d'encourager le développement de drones produits selon une logique d'économie circulaire, en concevant les composants pour qu'ils puissent être réparés, remplacés ou recyclés facilement.